# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 juillet 2015 2.4

### FINANCES

## DROITS DE PLACE POUR LA FETE DES FLEURS

## ET DES PRODUITS DU TERROIR

## ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2016

Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué pour l'organisation de la fête des fleurs et des produits du terroir, rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 juillet 2014, le conseil municipal a modifié le tarif des droits de place pour les exposants participant à la Fête des fleurs et des produits du terroir, qui se déroule à Riorges chaque 3ème week-end du mois de mai, prévoyant que ce tarif soit actualisé chaque mois de juillet pour l’édition de l’année suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d’actualiser ce tarif pour 2016, sur la base d’une augmentation de 3 %, arrondi à l’euro le plus près :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Tarif 2015 | **Proposition 2016** |
| Emplacement de type A (surface < ou = à 18 m²) | 65,00 € | **67,00 €** |
| Emplacement de type B (surface > à 35 m²) | 171,00 € | **176,00 €** |

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er août 2015.